

MAIRIE DE

MONTAIGUT-LE-BLANC

1, Place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
Tel 04 73 96 70 05
mairie@montaigut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion du

Conseil municipal du

Vendredi 18 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS

Marine BAILLY, Christelle BASTIDE, Karine CHAMBEAUD, Judith CUBAYNES, José FERNANDES, Béatrice FOURNIER, Yannick GOUTILLE, Julien GUILLAUME, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL, Nicolas NUGER, Michel SAUVADET.
Monique BERNARD, Mathieu CAVAROT.

REPRESENTES

Marie-Pierre AMOUROUX a donné procuration à Jérémie JACQUART
Emilie CHABAUD a donné procuration à Philippe MOUGEL
Priscilia SEBASTIAO a donné procuration à Marine BAILLY

Secrétaire de séance : Béatrice FOURNIER

Ouverture de la séance à 20 h 15

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Le maire explique que l'État a créé la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), mais qu'il incombe aux municipalités de décider ou non de l'appliquer dans leur commune. Le vote de ce jour consiste uniquement à valider, ou non, l'application de ce principe sur la commune : si ce principe est adopté par le conseil municipal, il conviendra de décider du taux à appliquer seulement en 2027. Il précise qu'elle concerne exclusivement les logements habitables non meublés et laissés vacants au moins 9 mois par an.

Le maire explique que l'objectif de cette démarche est purement incitatif : il s'agit d'encourager les propriétaires à louer ou à vendre ces biens pour lutter contre le manque croissant de logements en France, dont Montaigut-le-Blanc n'est pas épargné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

POUR - 8 voix

CONTRE - 4 voix (*Christelle Bastide, Karine Chambeaud, José Fernandes, Michel Sauvadet*)

ABSTENTION - 3 voix (*Marie-Pierre Amouroux, Judith Cubaynes, Yannick Goutille*)

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES CLASSES

Le maire rappelle que les classes de l'école ont été équipées en matériel informatique au cours des années 2018-2019. Il souligne qu'à l'époque, par choix des professeurs des écoles, l'intégralité des classes n'avait pas été pourvue de matériel. Le maire informe le conseil qu'une commande d'un montant de 3 300 € HT a été passée durant les vacances scolaires afin de compléter cet équipement pour l'ensemble des classes, à la demande des nouveaux enseignants.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le maire expose la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires. Il indique que 1 150 € sont nécessaires pour finaliser l'achat du terrain du cimetière (dont le prix a été négocié à 2 000 €), ainsi que 1 000 € destinés à l'achat de matériel technique (débroussailleuse, grande échelle, souffleuse). Le maire propose de prélever ces sommes sur la ligne budgétaire dédiée au futur matériel incendie, puisque celle-ci ne sera pas intégralement consommée en 2026.

Par ailleurs, le maire prévient qu'une décision modificative devra être prise ultérieurement concernant l'emprunt de l'école. Il précise que les marchés seront lancés dans quelques jours, ce qui permettra à la commune d'avoir un aperçu précis des montants, à réception des propositions (pour début novembre environ). Il rappelle que cela pourra être suivi d'un délai de négociation et souligne qu'en l'attente, les montants exacts ne sont pas formellement connus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces décisions modificatives.

SUBVENTIONS POUR CLIMATISEURS

Le maire informe que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a voté une subvention couvrante 50 % des dépenses, dans une limite de 10 000 € par commune, pour l'installation d'équipements de type climatiseur, rafraîchisseur ou ventilateur. Il explique que les trois églises, points de fraîcheur de la commune, ont atteint leurs limites cet été : or il s'agit d'une obligation légale d'en proposer à la population. Le maire propose pour cela au conseil de climatiser la salle des fêtes. L'objectif serait de remplacer le système de chauffage actuel par un dispositif réversible chaud/froid, quitte à rechercher une subvention complémentaire pour des travaux globaux d'amélioration de la salle (isolation notamment).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette demande de subvention.

BIENS PRIVES DE LA COMMUNE

Sujet ajourné au prochain conseil municipal.

RENOVATION DU STADE DE RUGBY

Le maire explique que le stade de rugby n'a pas fait l'objet de travaux de fond depuis de très nombreuses années. Bien que la végétalisation du terrain reparte après chaque été, force est de constater qu'il s'agit davantage de liseron que d'herbe véritable. Le maire propose un devis au montant plus raisonnable que les précédents prestataires contactés l'an passé : il a été établi par un prestataire conseillé par le club, qui s'occupe déjà du terrain de Besse. Le devis de 4 600 € inclut 455 € HT pour la fertilisation pure et 4 065 € HT pour un traitement complet (défeutrage, regarnissage et décompactage). Le maire propose de lancer ces travaux dès cet automne.

Pour les années suivantes, l'entretien se limitera à un décompactage annuel ou bisannuel, ce qui limitera grandement les dépenses à un millier d'euros environ, tout en garantissant le bon état du terrain sur la durée. Enfin, le maire souligne que ces travaux n'impacteront pas l'utilisation du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la rénovation du stade de rugby.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT DU DEPARTEMENT

Le maire explique que, pour la 3ème année consécutive, le Département du Puy-de-Dôme sollicite les communes afin de compléter l'aide qu'il alloue aux habitants pour le règlement de factures d'énergie ou de loyers impayés dans le cadre du fonds de solidarité logement. Le maire propose de verser une participation de 25% de l'aide apportée par le Département à des administrés de la commune, soit 181 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution de ce montant au fonds de solidarité logement du Département.

MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DU PERISCOLAIRE

Le maire expose que des agents communaux effectuent désormais 15 minutes de temps de travail supplémentaires à l'école à la suite de l'augmentation de 15 minutes de la durée de la pause méridienne, décidés pour moins hâter les écoliers à la cantine. Il convient donc d'augmenter d'une heure la durée de travail hebdomadaire dans le contrat de travail des agents concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification de la durée du temps de travail du personnel périscolaire.

PROLONGATION DU DISPOSITIF DE LA « CANTINE A 1 EURO »

Le maire rappelle que la commune a adopté ces dernières années le dispositif de la « Cantine à 1 euro » proposé par l'État pour les parents d'élèves aux quotients familiaux les moins élevés. Environ un tiers des parents d'élèves en bénéficie. La différence du prix est d'abord prise en charge par la commune, puis remboursée par l'Etat dans les trois mois qui suivent. La convention d'application signée avec l'État arrivant à son terme, le maire propose de la renouveler. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction du dispositif de la cantine à 1 €.

VENTE DE TERRAIN A REIGNAT

Le maire informe qu'un propriétaire de Reignat (Mr FAYE) souhaite racheter une portion de 4m² environ de terrain communal jouxtant le trottoir de la rue de la Ferronnerie, pour lui permettre de créer une entrée sur ses terrains adjacents. Le maire explique que ce petit espace n'est pas utilisé aujourd'hui et précise que, comme l'exige la loi, l'ensemble des voisins consultés ont donné leur accord par écrit. Le maire propose de fixer le prix de vente de cette parcelle au montant habituel de 30 € le m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la vente de ce terrain.

ADRESSAGE

Le maire explique qu'il faut baptiser plusieurs voies pour donner suite à de nouvelles demandes d'adressage. Il propose d'officialiser les appellations suivantes, déjà dans les mœurs : Route de

Clémensat, Route de Chignat et Chemin de Jozat. Il rappelle que ces noms n'ont pour l'instant d'existence légale que sur la base nationale d'adressage nouvellement créée, comme l'impose la loi, et pas forcément sur le terrain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces trois dénominations de voie.

SOUVENIR FRANÇAIS

Le maire présente cette association qui a pour mission l'entretien des sépultures des « Morts pour la France ». Il indique que l'association demande l'autorisation d'entretenir ces tombes sur le territoire de la commune pour en éviter la destruction. Le maire propose d'adhérer à cette association pour une cotisation annuelle de 30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

Les repreneurs potentiels du bar hôtel de la Poste ont reçu un avis favorable pour la création de leur société (SCOP) et leur emprunt a été validé ; leur financement est par conséquent bouclé. Le maire précise que l'immatriculation de l'entreprise est en cours et que le contrat de bail est en phase de rédaction. La vente du bâtiment avec l'association « Villages Vivants » reste donc prévue pour la fin octobre.

La date du repas des aînés est fixée au 22 novembre.

23 exposants sont prévus au marché de potiers 2026. Un terrain agricole devrait être mis à nouveau mis à disposition par la famille Vignal en haut de Montaigut-le-Blanc pour servir de parking.

Le maire se réjouit que la commune de Montaigut-le-Blanc soit régulièrement citée par les Petites cités de caractère comme modèle pour la réussite de son passage du statut « homologable » à celui de commune « homologuée », et le travail important fourni pour cela. Deux communes candidates l'ont contacté sur les conseils de l'association.

Installer un système photovoltaïque pour rétablir l'eau dans la grande fontaine rénovée de Reignat s'annonce plus compliqué que prévu, faute de matériel efficace. Le maire propose plutôt de connecter la pompe à un compteur électrique installé au four à pain : ce serait une dépense supplémentaire, mais elle répondrait également aux attentes du comité des fêtes de Reignat, déjà exprimées. Des élus vont approfondir cette nouvelle piste.

La commune a reçu une nouvelle proposition de prestataire pour installer des bornes de recharge de voitures électriques. Le maire rappelle qu'il s'agit de la troisième offre reçue et que les deux précédentes ne répondaient pas aux attentes, mais que cela doit rester un objectif pour la commune. Le maire propose qu'un des conseillers se penche plus en détail sur le projet. « Territoire d'Énergie » va être également consulté.

Suite au débat lors d'un précédent conseil municipal, Yannick Goutille s'est renseigné sur les tarifs pratiqués par les communes voisines pour la vente d'espaces au cimetière.

- A Champeix : 650€ le colombarium | 400€ la tombe emplacement double.
- A Besse : 300 € le colombarium | 1 000 € la tombe emplacement double (*cimetière très chargé*).
- A St-Diéry, 780 € le colombarium | 300€ la tombe emplacement double (*petit colombarium donc le coût est réparti sur le nombre d'emplacements*).

Le conseil juge que les tarifs actuels pratiqués à Montaigut-le-Blanc semblent convenables en l'état.

Des habitants ont alerté sur l'état du mur de l'église de Reignat : du crépi est tombé et a cassé des ardoises : une rénovation s'avère nécessaire.

Mathieu Cavarot signale des acacias devenus très grands en bordure du hangar municipal, à étêter pour éviter de trop grosses prises au vent et des conséquences graves sur les bâtiments voisins.

Christelle Bastide explique qu'une habitante de Reignat se plaint d'excréments de chien sur l'aire de jeu. Le maire propose de sonder les parents : le choix avait été délibéré à l'époque de ne pas clôturer l'espace, après consultation d'habitants, mais les choses ont pu évoluer depuis.

L'installation des colonnes de tri par le Sictom des Couzes est programmée pour le lundi 28 et le mardi 29 septembre.

Clôture de séance à 23 h 50

La secrétaire de séance

Béatrice FOURNIER



